

Extraits du procès-verbal de la séance plénière des 3 et 4 avril 2025

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirai quelques mots au nom de notre groupe sur le budget 2025.

Ce budget s'inscrit dans un contexte rempli d'incertitude. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous l'avons dit au moment du débat d'orientations budgétaires. Gilles Leproust vient d'y faire référence.

Tout d'abord, le contexte international est pour le moins compliqué. La guerre se poursuit aux portes de l'Europe, une guerre qui n'est pas sans conséquences depuis trois ans sur notre propre situation puisqu'elle a conduit à une inflation particulièrement forte, à une crise énergétique qui se traduit aujourd'hui par une crise immobilière. On ne peut pas s'extraire de cette situation. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé un amendement pour réaffirmer le soutien de la Sarthe à l'Ukraine.

Ce contexte international compliqué tient également aux annonces du Président Donald Trump cette nuit, qui risquent, selon les analystes économiques, de plonger le monde dans une crise économique dont nul ne mesure aujourd'hui véritablement les effets.

Dans ce contexte international tendu, le contexte national n'est guère plus glorieux, puisque la dérive des finances nationales, qui a été dénoncée et qui fait l'objet d'une commission d'enquête parlementaire pour déterminer les responsabilités, aura un impact fort sur notre budget. Le Président Vallienne l'a rappelé : ce sont une baisse de 10 millions d'euros de recettes pour notre budget et davantage de dépenses, notamment l'augmentation des cotisations du taux de contribution employeur à la CNRACL, que vous avez annoncée à hauteur de 1,4 million d'euros, tous les ans jusqu'en 2028.

J'aurais tendance à penser que cette situation n'est pas nouvelle. Pour reprendre les propos du Président de notre assemblée, l'État commande et ne paye pas. C'est malheureusement ce à quoi nous assistons depuis 2004 à peu près, depuis l'Acte II de la décentralisation, qui a conduit, dans un élan enthousiaste, les Départements à récupérer de très nombreux pans d'action sans les finances correspondantes. C'est même pire que cela : sans avoir les finances correspondantes et en perdant leur autonomie fiscale. Vous avez rappelé la perte de la taxe foncière ; auparavant, nous avons subi la perte de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. À une époque, nous avions un niveau d'autonomie fiscale avoisinant 55-58 %. Il est actuellement quasiment réduit à néant. Face à cette situation, il est nécessaire de réorganiser et de repenser les choses, de remettre à plat le système de fonctionnement des collectivités territoriales, à moins que nous ne soyons amenés à n'être qu'une caisse de redistribution de l'argent que l'État veut bien nous laisser.

Je crains que ce contexte ne s'améliore pas dans les mois qui viennent, dans la mesure où nous constatons un très fort ralentissement de l'économie. Les journaux se faisaient l'écho en début de semaine de la crise immobilière, de la baisse très forte de la construction et donc du nombre des chantiers. Nous pouvons également évoquer les difficultés de plusieurs sites industriels, la fermeture de l'entreprise Valéo à La Suze, qui forcément inquiète et interroge et qui n'est peut-être que le début d'une crise latente dans le secteur de l'automobile. Quand on sait l'importance de l'industrie dans notre département, nous pouvons être inquiets. De même lorsque nous entendons les annonces du Gouvernement, qui a commencé à distiller une petite musique sur le budget 2026, expliquant qu'il serait très compliqué à boucler et que tout le monde devrait être mis à contribution, ce « tout le monde » comprend les collectivités locales.

Monsieur le Président, j'ai lu dans la presse que vous aviez adressé un carton rouge au Gouvernement. Nous vous rejoignons sur ce point. Cela dit, il y a encore quelques mois, lorsque le Gouvernement Barnier annonçait des baisses de dotations importantes et 20 millions en moins pour notre département, vous teniez un discours justifiant cette position. Aujourd'hui, vous décidez de montrer les dents. Que s'est-il passé entre octobre-novembre et aujourd'hui ? Un changement de Premier ministre, qui correspond probablement moins à votre couleur politique ? Ces changements de pied et de discours pourraient être risibles s'ils ne concernaient pas un sujet aussi essentiel que les

finances de nos collectivités. Je pense qu'il serait bon d'essayer de garder un discours cohérent sur cette question : si 20 millions étaient acceptables en novembre, pourquoi 10 millions ne le sont-ils pas aujourd'hui ?

Moi, je fais partie des gens qui pensent que perdre 20 millions n'était pas acceptable et que perdre 10 millions ne l'est toujours pas. Lorsque l'on est responsable politique, tenir un discours de cohérence a son importance.

Il faut hausser le ton. Vous le faites avec d'autres Départements en engageant un bras de fer avec la CAF. Vous avez notre soutien dans ce bras de fer dès lors que les allocataires n'en sont pas les victimes. C'est un point essentiel. Ce bras de fer doit être engagé pour poser des questions essentielles sur le plan national, sur le thème « L'État commande et ne paye plus », la perte de l'autonomie fiscale, dont nous discutons depuis de longues années déjà.

Une question centrale est celle des allocations de solidarité pour les personnes âgées dépendantes, l'APA, des allocations pour les personnes en situation de handicap, la PCH, et du RSA pour les plus vulnérables. La solidarité nationale devrait être assurée par le budget de l'État, non par celui des Départements. Pourtant, cela fait plusieurs années que les Départements se laissent manger la laine sur le dos, sans réagir véritablement.

Si nous pouvons soutenir cette réaction, je crains qu'elle soit vouée à l'échec, car nous avons trop longtemps laissé faire. Vouée à l'échec car, à mon avis, nous n'avons pas grand-chose à attendre du Gouvernement que soutient votre formation politique et auquel elle participe. C'est finalement un gouvernement gestionnaire, qui prend assez peu de décisions, qui est marqué par une cacophonie gouvernementale, dont la seule préoccupation est de durer dans le temps et qui, pour durer, ne prend surtout pas de décision.

Je crains que les quelques années qui nous séparent de la prochaine élection présidentielle soient des années perdues pour notre pays, et donc pour notre collectivité et nos habitants.

Dans ce contexte, venons-en au budget 2025.

Vous nous le présentez comme sérieux, ambitieux, sincère.

Sérieux, nous n'en avons jamais douté. Dans mes interventions, j'ai toujours relayé l'idée que les finances de notre collectivité étaient bien gérées. Comme l'a fait Gilles Leproust, il convient de rendre hommage aux services de notre collectivité qui sont les outils efficaces des politiques que vous décidez et qui ont à cœur de gérer au mieux cette situation.

Est-il ambitieux ? Sur un certain nombre d'aspects, le maintien d'un niveau d'investissement assez important, comme vous l'expliquez, peut être un signe d'ambition.

Enfin, vous avez indiqué qu'il était sincère. S'il est bien un terme sur lequel nous ne pouvons pas nous retrouver est bien ce mot de sincérité.

Vous avez souligné que gouverner n'est plus seulement prévoir, c'est choisir. En effet, vous avez fait des choix. Le problème est que vous les avez faits seuls, nous n'y avons pas été associés. Lors du DOB, nous avons tendu une main, que vous n'avez pas saisie – ce n'est pas étonnant. Lorsque les commissions se sont réunies – certaines, d'ailleurs, de façon un peu par-dessus la jambe –, les choix étaient faits sans que nous n'en ayons débattu ; j'aurais même tendance à dire que nous ne savons pas véritablement ce qu'ils sont.

À aucun moment dans les rapports, les choix que vous faites ne sont clairement affichés. Il a fallu réaliser un très grand travail de comparaison – mais, après tout, c'est notre rôle – entre les rapports du budget primitif 2024 et ceux du budget primitif 2025 pour comprendre ceux que vous reteniez.

Certains portent sur des baisses d'investissement. Vous avez parlé de « lisser » les investissements ; aujourd'hui, nous sommes dans le flou le plus total, sauf peut-être s'agissant des collègues. J'ai cru comprendre que les choses avaient été évoquées en commission. Il faut le dire lorsque cela est fait !

En revanche, nous ne connaissons pas les lissages d'investissement auxquels vous avez procédé. Actuellement, nous sommes tous contraints à de tels choix : nous étudions les investissements à la loupe, nous décidons lesquels nous décalons, lesquels nous réduisons. Cela obéit à une logique, mais, à un moment, il faut dire laquelle : quels sont les investissements que vous avez diminués, ceux que vous avez reportés ou que vous avez décalés ? À ce jour, nous ne le savons pas.

La situation nous impose de faire des choix. On ne peut pas vous reprocher d'en faire. De toute façon, il y a moins d'argent dans les caisses. Je ne peux donc pas être de ceux qui vous enjoignent à dépenser plus. Nous ne le pouvons pas. Il faut par conséquent dépenser moins, mais quels choix retenez-vous ? Assumez-les, expliquez-les ! Cela ne transparait pas dans les documents.

Il en va de même à la section de fonctionnement. Certains d'entre vous avez dénoncé les choix de Christelle Morançais et de sa majorité, visant à supprimer massivement des subventions, des pans entiers d'activité. Ce n'est pas ce que vous faites, mais au moins la majorité de Christelle Morançais a eu le mérite de l'afficher clairement. Vous, vous ne le dites pas.

Lorsqu'on compare les délibérations les unes aux autres, on relève, à certaines lignes, des baisses très importantes de financement : moins 30 000 euros ici, moins 100 000 euros là, moins 40 000 euros ailleurs. Ces baisses ne sont pas dites, elles sont cachées comme si vous n'étiez pas en mesure d'assumer vos choix. Au fur et à mesure de la

session, dans nos interventions, nous expliquerons donc, puisque vous ne le faites pas, aux Sarthoises et aux Sarthois les choix que vous avez retenus.

Ce manque de transparence, d'une certaine façon, est problématique.

J'en viens à la grande cause du budget 2025 qui est l'enfance. Pour la deuxième année consécutive, l'enfance est le premier budget du Département. Oui, un véritable effort est fait. Il est notamment permis par la hausse que vous avez décidée des droits de mutation. Je rappelle que si cette hausse avait été soumise à notre vote aujourd'hui, nous l'aurions votée car nous savons que les besoins existent.

Nous sommes, en effet, confrontés à des difficultés, à un délitement du lien social, à une véritable crise de la parentalité. C'est pourquoi nous nous retrouvons en première ligne pour gérer, d'une certaine façon, les incapacités de notre société à prendre soin de ses enfants. Nous pourrions nous retrouver sur ce sujet, mais nous considérons que l'effort produit ne peut pas masquer les errements de votre politique en matière d'enfance, les manques dans un certain nombre de domaines, voire la faillite de différentes actions sur cette question, pourtant essentielle, de l'enfance. Nous développerons ce point au moment du vote du rapport sur l'enfance.

Nous allons aborder le budget sans vous proposer de dépenses nouvelles. Ainsi, pour une fois, vous pourrez changer de discours et comprendre que cacher aux Sarthoises et aux Sarthois les réductions qui marquent ce budget n'est pas digne d'une assemblée comme la nôtre. En tout cas, ce budget n'est pas celui que nous aurions élaboré si nous étions en responsabilité. Sur de nombreux thèmes, nos choix auraient probablement été différents. Cela ne signifie pas que nous rejetons l'intégralité des politiques que vous menez. Nous sommes en mesure de reconnaître quand les choses vont dans le bon sens. Mais comme nous l'avons dit les années passées, nous considérons que ce budget ne va pas dans le bon sens, qu'il ne répond pas à un certain nombre de préoccupations de notre territoire en termes d'attractivité, de soutien à la jeunesse, de protection de l'enfance et de transition énergétique. Nous n'allons pas faire durer le suspense : nous ne soutiendrons pas le budget.

Voilà les quelques mots que je voulais exprimer au nom de notre groupe sur ce budget 2025.

Commission de la Solidarité, de l'Autonomie et de la Santé

SOUTENIR ET PROTÉGER L'ENFANT ET SA FAMILLE

Mme COZIC-GUILLAUME. Je n'ai pas vu dans le rapport quelque chose se rapportant au soutien du Département à la Maison des adolescents.

Je rappelle le travail formidable réalisé par la Maison des adolescents pour accompagner les jeunes particulièrement vulnérables dans la période charnière que constitue l'adolescence, notamment pour dépister et accompagner les troubles de la santé mentale, qui a été particulièrement dégradée depuis la pandémie du covid.

En novembre dernier, la Cour des comptes a rendu un rapport sur la Maison des adolescents. Elle a émis plusieurs recommandations qui entrent pleinement dans les compétences du Département :

. Développer les actions de soutien à la parentalité.

. Poursuivre les actions en faveur des jeunes qui actuellement étudient dans des collèges, parfois même hors agglomération mancelle. La Cour des comptes recommande de poursuivre et d'étendre davantage encore ces actions.

. Enfin, concernant la gouvernance de la Maison des adolescents, la Cour des comptes l'invite à se rapprocher du Département pour intégrer dans son dispositif de subventionnement la mise à disposition des personnels, en les encadrant par des conventions.

Je voudrais savoir où nous en sommes. Les sommes destinées au financement de la Maison des adolescents sont-elles maintenues et avons-nous avancé sur les recommandations de la Cour des comptes ?

Pour terminer, je voudrais intervenir sur la santé mentale, car je n'ai rien vu sur la démographie médicale dans le rapport n° 3. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous manquons de psychiatres et surtout de pédopsychiatres.

Depuis plusieurs années, l'ADF propose que soit développée la formation des infirmières de pratique avancée en santé mentale afin de faire face à ce manque criant. L'une des préoccupations majeures des Départements concerne les enfants confiés à l'ASE car 22 % présentent des troubles psychiques sévères, quarante-quatre connaissent des troubles psychologiques ou de l'apprentissage. Nous avons particulièrement besoin de cette prise en charge de qualité en pédopsychiatrie.

M. COUNIL.

Sur le premier rapport « Soutenir et protéger l'enfant et sa famille », un certain nombre de choses ont été dites au cours du débat général sur le budget. En effet, les crédits de fonctionnement liés à l'enfance sont en forte augmentation, et atteignent quasiment 112 millions d'euros. Ils répondent à un besoin et à ce que j'ai appelé « le délitement de notre société » dans divers domaines. C'est un fait.

J'ai évoqué précédemment des manques, voire des faillites en matière de politique de l'enfance. Permettez-moi d'y revenir. D'abord, pour exprimer un regret. Probablement, mes propos entraîneront-ils à nouveau un chœur assez harmonieux de la majorité départementale, mais ce dossier fait l'objet d'un manque criant de transparence. Voilà plusieurs mois que les membres de la Commission Solidarité demandent à avoir communication du rapport de l'IGAS.

Monsieur le Président, il y a deux semaines, nous vous avons écrit pour l'obtenir et ainsi préparer la session. D'une certaine façon, il y a un refus de nous le communiquer.

Que cache ce rapport ? Pourquoi les membres de l'opposition, qui ont toute légitimité à en prendre connaissance, ne le peuvent-ils pas ? Ce premier élément interroge fortement. J'en mettrai un autre en avant. Il est indéniable, des efforts sont faits ; pourtant, il reste encore un trop grand nombre de situations qui ne sont pas prises en charge. Mélina Elshoud l'a très bien rappelé. Je reprends les chiffres qui sont ceux que vous présentez : au 30 octobre 2024, 112 placements administratifs et judiciaires n'étaient pas réalisés et 406 mesures d'AEMO n'étaient pas mises en œuvre en raison de la saturation des dispositifs.

Nous nous interrogeons. Comment est fait le choix de prendre en compte telle situation plutôt que telle autre ? Comment font nos équipes, dont il faut saluer l'engagement – dont je ne doute absolument pas – pour trier entre les cas que l'on prend en charge et ceux que l'on ne prend pas en charge, car, à un moment, il faut choisir. À cette heure, j'ignore comment il est procédé à ces choix. Mélina Elshoud a indiqué que nous n'étions pas à l'abri de nouveaux drames. Je pense que c'est malheureusement possible du fait de la saturation des dispositifs et de notre capacité à y répondre.

Le problème n'est pas nouveau. Melina Elshoud a repris des interventions qui datent d'il y a dix ans. Cela fait longtemps que nous alertons. Nous avons prêché dans le désert. Nous n'avons pas eu l'impression que c'était pour vous un sujet prioritaire. Il l'est devenu, très bien, dont acte ! Il n'en reste pas moins que des sujets interrogent.

Je reprends les objectifs.

À l'objectif n°1 du rapport 1 « Soutenir les parents et les jeunes face à la fragilisation de la société », je relève depuis trois ans une stabilité des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert. Peut-être avons-nous atteint un seuil. J'espère que le nombre des mesures ne continuera pas à augmenter. En revanche, au titre de cet objectif, nous observons une forte diminution des contrats Jeune majeur, soit soixante contrats, entre 2022 et 2024. Rien dans le rapport ne justifie cette baisse. Elle est donnée, c'est un fait, c'est vous qui l'écrivez, je n'invente rien. Par contre, cette baisse n'est pas expliquée. Quelles sont les raisons qui la justifient ? Y aurait-il moins de jeunes majeurs accompagnés – je ne le crois pas au regard du nombre croissant de mineurs à accompagner – ou la volonté du Département serait-elle d'accompagner moins de jeunes après leur majorité ? Les crédits consacrés aux jeunes majeurs baissent de 283 700 euros d'un budget à l'autre. Vous nous avez reproché de ne pas avoir lu les documents. Il se trouve que nous avons lu tous les rapports en les comparant à ceux de l'an dernier. Nous sommes donc en mesure de vous faire part des comparaisons.

Nous constatons une baisse des crédits de 287 700 euros. Elle n'est pas expliquée ni justifiée. Vous pourrez protester une nouvelle fois, mais c'est un fait. Et d'ailleurs on voit que globalement les crédits dédiés au soutien aux parents diminuent de 489 000 euros d'une année à l'autre.

À l'objectif 2 « Renforcer la prévention pour tous en matière de petite enfance », les crédits sont également à la baisse, soit moins 212 000 euros, qui sont justifiés par la suppression d'un dispositif qui était cher à Jean-Marie Geveaux : le dispositif d'aide aux familles en cas de grossesses multiples et d'adoption. Vous décidez de supprimer ce dispositif, vous n'en avez absolument pas parlé. Nous faisons notre travail d'opposant en allant les chercher dans les documents. Cela représente une économie de 65 000 euros.

Vous décidez également de supprimer les crédits dédiés à la formation professionnelle des intervenants en PMI, à un moment où nos agents sont confrontés de plus en plus à des difficultés.

Supprimer des crédits de formation professionnelle à nos propres agents, est-ce une bonne idée ? Cela représente une économie de 97 000 euros. Je n'évoque pas le retrait des équipes du Conseil départemental des lieux d'accueil enfants-parents.

Monsieur le Président, vous avez répondu à Elen Debost que la prévention primaire était ce qu'il y avait de plus important. C'est précisément dans ce genre de lieu que l'on peut aider les parents à devenir parents. Or, nous constatons un retrait des équipes du département, c'est-à-dire que l'on abandonne une partie de la prévention.

Cela ne figure pas dans le rapport ni non plus dans les explications fournies par Mme Elshoud sur les intervenants sociaux police ou gendarmerie.

L'objectif 3 « Renforcer les actions et dispositifs concourant à la prévention » connaît une baisse continue du nombre d'assistants familiaux qui est passé de 336 en 2017 à 245 en 2024. Je reprends les chiffres qui figurent dans le rapport, je ne les invente pas. Cela fait longtemps que nous alertons sur cette situation car nous sommes en contact avec des assistants familiaux qui connaissent une forme d'épuisement. Certains cessent leur activité, d'autres partent à la retraite et ne sont pas remplacés. Nous notons – nous en avons déjà parlé dans les budgets précédents – que les mesures mises en place pour enrayer cette baisse ne fonctionnent pas. Aussi, tous les enfants qui ne sont pas accueillis en famille doivent être accueillis dans des structures.

Toujours à l'objectif 3, nous notons une baisse de 4 500 euros des aides aux associations. Quelles associations sont concernées ? J'ai parlé d'insincérité du budget. Des choses ne sont pas dites. Je de 33 000 euros des crédits dédiés à l'accompagnement et à l'intervention de nos professionnels.

Ce sont encore des crédits en moins pour la formation, pour l'accompagnement professionnel de nos agents à un moment où ils sont fortement sollicités.

À l'objectif 4 « Diversifier et adapter nos réponses d'accueil », Mme Elshoud l'a très bien dit, un constat d'échec est tiré de la situation du Foyer de l'enfance, inauguré il y a dix ans. Monsieur le Président, vous avez répondu que le projet faisait l'unanimité à l'époque et qu'il n'y avait pas eu de débats. C'est faux ! On peut reprendre les interventions de l'époque. Je me souviens d'ailleurs d'un échange quelque peu tendu avec Béatrice Pavy, qui pilotait alors la commission. Nous lui avons dit que le Conseil départemental faisait l'erreur de penser le projet d'un point de vue bâtiminaire avant de le penser sous l'angle pédagogique et social.

Un bâtiment a été construit sans penser à la façon dont tout cela allait fonctionner, ce que, à l'époque, nous avons dénoncé. Nous n'avons pas été écoutés.

Aujourd'hui, vous tirez un constat d'échec de faits que nous avons malheureusement annoncés.

Vous vous enorgueillez d'ouvrir de nouvelles structures et de très belles structures, nous ne le contestons pas, mais ce ne sont pas toutes des places nouvelles, ces places compensent des places que vous fermez par ailleurs.

Si je reprends l'article du magazine La Sarthe d'avril 2021, je lis que le Foyer de l'enfance accueillait alors trente enfants et cinq mamans. La fermeture de ce dispositif engendre trente places en moins. Les nouvelles structures qui sont créées n'offrent pas de places nouvelles. Nous investissons pour réparer des erreurs passées.

Sur le canton Le Mans 6, vous avez inauguré une nouvelle maison pour enfants, rue de Ruaudin. Il ne s'agit pas de création de nouvelles places. Nous avons été contraints de fermer le foyer Pourquoi pas à Coulaines parce que les travaux d'entretien n'ont pas été effectués en temps et en heure.

J'ai l'impression que nous essayons aujourd'hui de réparer ce qui n'a pas été fait à une époque, parce que l'on a considéré que ces dossiers n'étaient pas prioritaires. On met des moyens mais pas forcément pour prendre en compte davantage d'enfants. On ne trouve pas dans les rapports présentés le bilan entre les places supprimées – fermeture du Foyer de l'enfance, fermeture du foyer Pourquoi pas – et les places qui sont ouvertes.

L'objectif 3 évoque également la question des centres sociaux. Tous autant que nous sommes, nous avons à nouveau été interpellés par les centres sociaux. Je ne veux pas reprendre le débat que nous avons engagé lors du vote d'un amendement qui a été refusé, mais cette question reste cruciale. Au-delà des bancs de la minorité et de la majorité, elle est partagée.

Au regard des faits que nous constatons, en raison de l'impression que nous avons parfois de parler dans le vide, nous voterons contre le rapport n°1, ce qui vous permettra, Monsieur le Président, d'affirmer que nous sommes contre la prévention dans le domaine de l'enfance puisque tels sont les propos réducteurs que vous avez tenus lors de la dernière session !

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

M. COUNIL. S'agissant de ce rapport, Yves Calippe a dit beaucoup de choses. En effet, des crédits augmentent, mais à l'objectif 4 relatif à la modernisation des établissements, les crédits d'investissement baissent. Nous ne disposons pas de certains éléments : quelles sont les structures que nous allons aider à se rénover ? Combien de structures, tel l'EHPAD de Tennie, dont on n'a pas entrepris les travaux, sommes-nous obligés de fermer en sacrifiant un territoire ? Ce n'est pas écrit dans le rapport et nous n'avons pas les réponses à ces questions. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous voterons également contre le rapport n 2.

CONTRIBUER À LA BONNE SANTÉ DES SARTHOIS

M. COUNIL. Sur ce rapport, Marie-Thérèse Leroux a expliqué la très forte baisse des crédits. Si l'on compare le BP 2024 au BP 2025, des économies sont réalisées dans le domaine de la santé. Elles s'expliquent : nous avons fini de financer le Médibus, des projets de certaines collectivités arrivent à leur terme, qui ne nécessitent plus de crédits et demandent de diminuer les dépenses d'investissement tant en autorisation de programme qu'en crédits de paiement. Il reste cependant la question du Médibus. Nous sommes étonnés de voir la Région mener le même projet que le Département et à peu près dans les mêmes territoires.

Je suppose que le Département et la Région échangent ; si tel n'était pas le cas, ce serait inquiétant dans la mesure où vous appartenez à la même majorité et êtes sur la même ligne politique. J'ai cru comprendre que ce projet n'avait pas du tout été mené en concertation avec le Département, engendrant un doublon, ce qui peut interroger sur l'efficacité de la dépense publique. Vous l'avez vous-même rappelé, Monsieur le Président, les questions de santé ne relèvent pas forcément de notre compétence ; pour autant, nous nous sommes investis, ce que nous saluons. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour le rapport n°3.

Commission Développement numérique

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET DE PERFORMANCE POUR LA SARTHE

Mme COZIC-GUILLAUME. J'interviendrai sur le fonds numérique solidaire pour les familles.

Pour l'année 2026, il est indiqué 600 équipements contre 900 l'an dernier. L'année 2024 a connu deux campagnes. Sera-ce également le cas en 2025 ?

Certains enfants arrivant au collège sont allophones. J'ai constaté dans le collège de mon canton que les enfants qui ont été équipés en matériels informatiques étaient de nouveaux arrivants. En cours d'année, hors campagne, ces enfants pourraient-ils bénéficier de cet équipement ? Les mineurs isolés scolarisés au collège ont-ils la possibilité de bénéficier de ce fonds numérique en cours d'année ?

Enfin, s'agissant du nouvel espace numérique de travail qui a commencé à être mis en place dans les établissements, pourrions-nous avoir un retour de l'expérimentation sur l'année dans le cadre d'une commission conjointe Numérique et Réussite éducative ?

M. COUNIL. J'interviens après la question posée par Mme Isabelle Cozic-Guillaume sur le nouvel espace de travail qui, en effet, remplace le système précédent Itslearning. Il souffrait de nombreuses imperfections, mais les enseignants s'y étaient habitués.

Je m'exprime en tant que praticien. Pour le moment, le nouvel espace de travail mis à disposition à la fois par la Région et les Département dans les collèges et lycées n'est pas véritablement satisfaisant. Nous avons perdu de nombreuses fonctionnalités, ce qui nous oblige à faire appel à des outils gérés par des multinationales américaines, telles que Google, etc. alors que nous disposions d'outils qui jusqu'à présent fonctionnaient. Par exemple, les élèves pouvaient réaliser un travail collaboratif, ils étaient plusieurs en parallèle à compléter un même tableau, un même document. C'était possible par le passé, ce n'est plus possible. Je ne sais ce qui sera dit sur les retours du nouvel outil, mais pour l'instant il n'a pas fait ses preuves.

Commission Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE SARTHOIS

M. COUNIL. Nous n'allons pas refaire les débats passés. Un vrai désaccord nous oppose s'agissant du soutien du Département à l'université. Nous constatons une baisse des crédits consacrés à l'Université du Mans, que nous considérons comme un élément essentiel si nous voulons garder nos talents dans la Sarthe. Il faut pouvoir y développer des formations. Nous connaissons votre réponse : cela ne relève pas des compétences du Département. Dont acte. Nous ne voterons pas ce rapport.

RAPPORT THÉMATIQUE RÉGIONAL DE SYNTHÈSE RELATIF AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ AU DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉTABLI PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PAYS DE LA LOIRE (CRC)

M. COUNIL. Ce rapport confirme des débats que nous avons déjà eus. Le retard de la production dans le département a déjà été évoqué. Il est inquiétant, car, derrière, c'est toute la décarbonation de notre modèle énergétique qui est en jeu. Nous savons très bien que nous allons vers la fin des énergies carbonées, pétrole ou gaz. Il est nécessaire aujourd'hui de produire l'énergie localement.

Avant même de produire, rappelons que la meilleure énergie est celle que nous ne dépensons pas.

Il convient donc de travailler sur notre capacité à consommer moins, en nous polarisant notamment sur nos bâtiments. Lorsque nous rénovons sur le plan thermique un gymnase ou une école, nous réalisons de 52 à 54 % d'économie d'énergie. Ce sont de telles politiques qu'il faut que nous soyons en mesure de mieux accompagner.

S'agissant de la production d'énergie, il ne faut pas se focaliser sur un débat pour ou contre l'éolien, car l'énergie renouvelable va bien au-delà de l'éolien.

Notre département est un territoire rural qui offre la possibilité de travailler avec le monde agricole sur différents thèmes : la méthanisation, mais aussi la ressource bois. Par exemple, le réseau de chaleur qui sera installé à Le Mans Métropole chauffera l'université et l'hôpital. Il sera alimenté grâce à des contrats passés avec des agriculteurs portant sur l'entretien des haies. L'ensemble de ces éléments prouvent que nous disposons localement de capacités à produire de l'énergie renouvelable. Je pense que nous pouvons nous rejoindre sur ce point.

En revanche, un désaccord nous oppose. Il n'est pas nouveau ; nous l'avons acté lors de la session précédente. Quel outil mettre en œuvre ? Nous étions persuadés et nous restons persuadés que le syndicat d'énergie est la bonne solution. Vous faites un choix différent. Vous nous permettrez de rester sur notre position : nous pensons que le syndicat d'énergie aurait permis d'aller plus vite et plus loin que la SEM.

Nous avons évoqué l'idée de nous rapprocher de Cénovia. L'outil existe. Est-il vraiment utile d'en créer un autre, engendrant des frais de structure et des délais qui nous font perdre du temps face à une urgence ?

Cela dit, ce sont vos choix. Libre à nous d'en penser ce que nous voulons. Nous restons sur notre position.

Quant au rapport, il ne dit rien d'autre que ce que nous savions déjà. Nous en prenons acte.

Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition énergétique

ANIMER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES COMMUNS ET INTERCOMMUNALITÉS

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ces différents rapports qui ont été présentés globalement.

S'agissant du rapport n° 13 qui porte sur le soutien aux territoires, le terme « équilibré » dans le titre du rapport pose problème. Ce n'est pas la première fois que mon groupe formule cette remarque.

Dans le cadre du Plan de relance, nous constatons que, globalement, toutes les communes sont aidées à hauteur de 17 euros par habitant, alors que la Ville du Mans ne l'est qu'à hauteur de 4 euros. L'équilibre n'est pas au rendez-vous, c'est un fait.

Une somme de 550 000 euros est fléchée pour réaliser des économies d'énergie. Le Plan s'orientera sur la rénovation du gymnase Alain Fournier aux Sablons et du complexe sportif Florence Arthaud - gymnase La Madeleine, pour lesquels nous lançons un vaste programme de restructuration, de rénovation et de mise aux normes, qui contribuera à diviser par deux la consommation énergétique des bâtiments et participera donc à l'effort collectif.

Toujours à propos de ce rapport, on ne peut que regretter votre décision de diviser par deux la subvention à l'Office du commerce et de l'artisanat de la Ville du Mans, une structure créée pour soutenir, comme son nom l'indique, le commerce de cœur de ville.

Nous pouvons également nous interroger sur la baisse de 41 000 euros de la subvention au CAUE. Chacun ici reconnaît l'excellent travail réalisé par cette structure en termes d'accompagnement des collectivités, de promotion de l'architecture et d'une forme de transition urbaine qui est importante. Cette baisse de 41 000 euros n'est pas anodine pour le CAUE. Nous aimerions savoir quelles actions seraient remises en cause du fait de cette baisse.

Enfin, sur le rapport n°13, nous nous interrogeons sur la diminution de 115 000 euros que vous proposez. Elle touche les contrats départementaux confiés à l'ATESART. Qu'est-ce qui justifie cette baisse ? Peut-être est-elle justifiée, en tout cas, rien ne l'explique dans le rapport.

Comme nous le faisons par le passé, notre groupe votera contre le rapport n°13.

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS SA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

M. COUNIL. S'agissant du rapport n°14, Accompagner l'agriculture dans sa dimension économique et environnementale, beaucoup de choses ont été dites, que je ne développerai pas davantage, si ce n'est pour relever les baisses, dont nous souhaiterions connaître les conséquences.

La première, de 10 000 euros, concerne le Défi Éco-Marmiton, qui est une belle opération que vous mettez régulièrement en valeur. Il suffit de voir les images qui défilent sur les écrans au moment où je parle.

Quel impact cette baisse aura-t-elle sur l'organisation de l'opération ? Le rapport ne le dit pas.

Une baisse de 43 900 euros porte, par ailleurs, sur le développement de filières locales en lien avec la restauration collective. Nous avons l'impression que cette baisse est en contradiction avec votre discours sur la nécessité de développer la présence des filières locales dans la restauration collective. Vous proposez de diminuer les crédits de 43 900 euros. Pour revenir à nos débats d'hier, je précise qu'ici non plus, des choses ne sont pas dites dans les rapports. Il faut aller chercher la réponse en comparant le rapport de l'année dernière et celui de cette année. Mais, après tout, c'est le travail de l'opposition.

Lorsque de telles baisses interviennent, la clarté voudrait qu'elles soient expliquées dans le rapport, ce qui, en l'occurrence, n'est pas le cas.

Notre groupe s'abstiendra sur le rapport n°14.

ÊTRE ACTEUR DE LA PRÉSERVATION ET DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES COURS D'EAU DOMANIAUX

M. COUNIL. S'agissant du rapport n°15, Être acteur de la préservation et de la gestion de la ressource en eau et des cours d'eau domaniaux, nous ne référons pas le débat qui a eu lieu l'année dernière sur la stratégie Eau, qui a été votée.

Cela marque un certain nombre de progrès que nous avons soulignés l'an dernier : vous proposiez une gestion plus intégrée de l'eau dans une seule commission et non plus éclatée entre plusieurs commissions, comme c'était le cas auparavant.

Au titre de la stratégie Eau, divers éléments ont été mis en avant, si ce n'est qu'à la lecture de la délibération du rapport n°15, nous ne voyons pas comment cette stratégie est mise en place dans le cadre du budget. Vous proposez des inscriptions budgétaires, mais nous restons sur notre faim.

La stratégie définit des axes de travail et des orientations. À ce stade, nous souhaiterions connaître le montant des crédits fléchés sur tel ou tel axe. Nous ne disposons pas de ces informations.

Nous observons une augmentation relativement forte des dépenses liées à la gestion des écuries, ainsi que l'a rappelé hier matin M. Le Mèner dans son discours introductif.

Notre groupe s'abstiendra sur le rapport n°15.

ASSURER LA PROTECTION DES RICHESSES NATURELLES SARTHOISES, LA BIODIVERSITÉ ET EN CHEMIN VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

M. COUNIL. J'en viens enfin au rapport n°16, qui porte le doux titre « Assurer la protection des richesses naturelles sarthoises, la biodiversité et en chemin vers la transition énergétique ». L'an dernier, lorsque nous étions intervenus, nous avons exprimé le souhait que ce rapport soit scindé en deux : d'un côté, la question des richesses naturelles et la biodiversité ; de l'autre, la transition énergétique. Le procès-verbal de l'an dernier montre qu'il avait été répondu favorablement à cette demande. Il avait même été ajouté que la suggestion était intéressante. Nous ne pouvons que regretter qu'elle ne soit pas mise en œuvre cette année.

Nous nous retrouvons sur la première partie du rapport et aurions pu voter favorablement les actions menées, même si nous constatons qu'elles seront impactées par une forte baisse des recettes de fonctionnement, liée aux diminutions des recettes de la taxe d'aménagement et à la disparition du Fonds vert. En revanche, sur la seconde partie du rapport, nous sommes en réel désaccord, comme nous l'exprimons hier et comme nous l'avons évoqué par le passé. Je n'y reviens pas. M. Guy a tenu des propos intéressants.

Sur la question de la transition énergétique, nous sommes en désaccord avec la majorité départementale sur la façon dont les choses sont faites et sur la façon dont elles sont programmées.

Au regard des urgences, nous pensons nécessaire d'aller beaucoup plus vite et beaucoup loin. Aussi, nous ne sommes pas satisfaits de cette seconde partie. Nous notons des baisses de crédits assez élevées, baisses qui, là non plus, ne sont pas expliquées. J'ai écouté attentivement l'intervention du Président Boussard. Il n'a pas fourni d'explications. Nous voterons donc contre le rapport n°16, tout en soulignant que s'il y avait eu deux rapports, nous aurions pu voter pour les actions qui portent sur la protection des richesses naturelles et la biodiversité.

M. COUNIL. Je voudrais réagir à deux propos.

Véronique Cantin a déclaré qu'il ne convenait pas de comparer de BP à BP. Dont acte. Mais, dans ce cas, faites-le dans les rapports. C'est exactement le reproche que j'ai adressé hier. Le Président a parlé de sincérité. J'ai dit que nous ne pouvions pas nous retrouver sur ce terme. S'en est suivi un débat particulièrement intense, mais non moins intéressant.

Dans les rapports, vous énoncez des sommes, sans jamais mettre en évidence si elles augmentent, si elles diminuent, pourquoi elles diminuent et l'impact de ces diminutions. Je l'ai dit dans mon propos introductif hier matin : oui, des économies doivent être faites, puisque l'on comptabilise dix millions d'euros de financements en moins. Mais dites les choses clairement dans les rapports si vous ne voulez pas que nous vous interroguions, car tel est bien le sujet. Si nous obtenions les réponses en lisant les rapports, il est probable que nous ne serions pas intervenus autant et que le débat se serait probablement déroulé d'une autre façon. On peut être d'accord sur un certain nombre de points, mais il faut que les choses soient dites.

Je reviens à l'échange avec Frédéric Beauchef, dont nous reconnaissons tous le talent. Il faut comparer ce qui est comparable. Nous parlons d'énergie, qui ne se limite pas à la production d'électricité. Lorsque l'on compare un territoire où plusieurs éoliennes sont installées et un territoire où il n'y en a pas, la production d'électricité n'est pas du tout la même. Je suis élu d'un territoire où il est assez difficile de développer l'éolien, une énergie à laquelle, pour ma part, je suis très favorable. Quand j'ouvre mes volets le matin, par beau temps, je vois les éoliennes de Conlie. Quand je les vois tourner, c'est le signe que la journée sera belle. Ce n'est pas un élément du paysage qui me heurte. Monsieur Beauchef, si l'on pousse la logique, selon vous, les éoliennes permettent de répondre à un besoin du territoire et l'on devrait en implanter davantage.

L'électricité peut être produite également grâce au photovoltaïque. Le Mans Métropole se situe sur un territoire qui connaît un développement très important de l'énergie solaire, si ce n'est que les besoins à couvrir sont énormes en raison de la concentration de l'industrie sur ce territoire qui consomme beaucoup d'énergie. Si l'on retient un chiffre en pourcentage des besoins, ils ne seront pas à l'avantage du territoire qui consomme le plus d'énergie. Il serait préférable de mesurer la capacité de chacun à la produire. Plutôt que d'étudier la situation territoire par territoire, étudions-le du point de vue départemental. Tout le monde déclare être élu départemental, portons donc un regard départemental.

J'ai grandement apprécié l'intervention de M. Trifaut. Il estime que, plutôt que de s'attacher aux territoires qui font bien, il convient plutôt de se tourner vers les territoires qui font moins bien et d'étudier la façon de les aider.

La question de l'énergie ne se limite pas à l'électricité. S'agissant du chauffage urbain, M. Leproust a expliqué que la ville d'Allonnes était principalement chauffée par l'Unité de valorisation des déchets ménagers qui absorbe une très grande partie des déchets du Département pour les valoriser sous forme d'énergie. C'est également le cas des Sablons, de la piscine des Atlantides, du Pôle santé sud, de la Percée centrale en centre-ville. Demain, le réseau de chaleur permettra de jouer la complémentarité entre la ville et la campagne, puisque le deuxième réseau de chaleur sera alimenté par des contrats passés avec les agriculteurs sur l'entretien des haies.

Nous pourrons alors chauffer l'hôpital, l'université, remonter le réseau de chaleur jusqu'à Coulaines. Dans les calculs que vous effectuez, il convient de développer de telles solutions. Une politique d'accompagnement des communes portera sur la mise en place de petits réseaux de chaleur pour chauffer leurs équipements. Ces éléments sont intéressants, il faut les prendre en compte.

Les boues participent également à la production d'énergie. Nous mettons en place une usine de valorisation des boues issues de l'assainissement pour produire un gaz naturel qui permet de faire rouler les bus de la Setram. Cette formule participe aussi de la transition énergétique.

Il ne faut donc pas prendre le débat par le petit bout de la lorgnette et opposer les territoires les uns aux autres. Telle n'est pas la façon dont je veux procéder. Nous sommes tous embarqués sur le même bateau. L'urgence climatique est là, elle est réelle. Le mois de mars qui vient de s'achever a été le mois de mars le moins humide depuis que nous procédons à des mesures météorologiques.

Nous voyons bien que les difficultés ne sont pas derrière, mais devant nous.

Toutes ces questions, que ce soit celle de l'eau, de la biodiversité ou de la transition énergétique, devraient nous rassembler.

Je pense que nous n'allons pas suffisamment au fond des choses. Telle est notre position en tant qu'élus de l'opposition, qui peut au moins être respectée. Nous ne disons pas que vous faites mal, nous disons qu'il conviendrait parfois de porter l'accent sur certaines politiques. La transition énergétique est un axe majeur pour notre territoire. Il peut aussi être créateur de richesses et d'emplois.

Commission Vie associative, Culture, Sport, Tourisme et Patrimoine

CONDUIRE UNE POLITIQUE SPORTIVE AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme COZIC-GUILLAUME. Je constate malheureusement, à travers ce rapport, que le sport est le grand sacrifié. Vous avez évoqué la baisse de 80 000 euros. Si je compare à l'an dernier, ce sont 35 000 euros de moins pour les comités sports, 5 000 euros de moins pour les associations sportives, 30 000 euros de moins pour les associations sportives promotionnelles et 10 000 euros de moins pour la promotion des sports mécaniques. Soit 80 000 euros de moins.

Je ne vois pas dans le rapport le Club Elite Sarthe qui a totalement disparu ni non plus le Comité départemental olympique et sportif. J'aurai donc voulu obtenir des informations sur cet objectif 1.

Concernant l'objectif 2, au titre des activités sportives, nous ne disposons pas, page 508, du montant de la subvention à l'Autosport Academy ni la subvention à l'aéroport. Je ne reviens pas sur les nuisances engendrées par les activités de loisirs de l'aéroport que nous finançons grâce à cette subvention, que ce soient des nuisances sonores, la pollution atmosphérique liée aux activités qui rejettent des tonnes de Co2 ou la pollution de résidus combustibles, sans compter les inquiétudes que suscite la sécurité puisque durant les six derniers mois, nous avons eu à connaître deux incidents sur cet aéroport. Je rappelle qu'un site butagaz, classé Seveso haut risque, est situé au bout de l'aéroport. Les accidents se produisent souvent, encore la semaine dernière alors que les pilotes d'excellence de la patrouille de France se produisaient. Un crash a eu lieu. Je rappelle que des milliers d'habitants vivent tout autour de l'aéroport.

Avec l'ancien gestionnaire de l'aéroport, la CCI, nous avons travaillé pendant trois ans à l'élaboration d'une charte, qui avait pris beaucoup de temps, mais elle était prête à être signée.

Malheureusement, le gestionnaire a changé, ce qui a interrompu le processus. Il est donc nécessaire de reprendre contact avec le nouveau gestionnaire et de relancer la charte, qui avait pour but de réunir autour de la table le gestionnaire, l'ensemble des acteurs qui ont une activité en lien avec l'aéroport, les associations de riverains et de défense de l'environnement et les membres des collectivités territoriales.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur le Schéma départemental des équipements sportifs, qui a représenté un travail considérable. Nous l'avions demandé car nous avons alerté à plusieurs reprises sur le vieillissement des équipements sportifs dans nos communes. Le schéma a permis de mettre en lumière non seulement cet état de vétusté, mais aussi les disparités territoriales, certaines zones affichant un manque criant.

Dans ce contexte, compte tenu des besoins identifiés, il est regrettable que le nombre de projets soutenus soit limité à seulement trois par an. De plus, nous subissons le diktat des fédérations sportives, qui exigent des équipements toujours plus conformes aux normes sans en assurer le moindre financement. Sur ce sujet des équipements sportifs, je pense que nous ne sommes pas assez offensifs.

M. COUNIL. Monsieur le Président, chers collègues, je partage en grande partie l'intervention de Gilles Leproust, à l'exception de la fin de son propos car le vote de notre groupe sur ce rapport ne sera pas identique au sien.

Je souhaite revenir sur le Plan des équipements sportifs que vous nous proposez. Il s'agit d'une démarche intéressante. Permettez-moi d'abord de noter une erreur : le collège Pierre-Gilles de Gennes n'est pas situé dans le canton Le Mans 7, mais dans le canton Le Mans 6. Aucun redécoupage n'est intervenu récemment !

Vous faites le point sur les projets qui pourraient intervenir. Je relève une deuxième erreur. Elle porte sur les projets de la ville du Mans. Vous évoquez la rénovation des collèges Vauguyon, Henri Lefevre à Bellevue et Jean de l'Épine. Or, les projets envisagés ne se limitent pas à une simple rénovation. Ces équipements sont très vieillissants, certains connaissent même des problèmes structurels. Il s'agit de projets de démolition-reconstruction. C'est très clair au sein de notre collectivité. Je m'étonne que l'information qui vous ait été transmise n'ait pas été correcte.

C'est étonnant, à moins que les échanges n'aient pas été clairs. Toujours est-il, nous décidons de reconstruire un gymnase, parce que la rénovation conduirait à dépenser beaucoup d'argent pour un résultat qui ne serait pas satisfaisant.

Selon vos nouvelles orientations, les projets de construction de nouveaux équipements ne seront pas aidés par le Département. Nous faisons plus que rénover. Malgré tout, nous ne bénéficierons pas des aides départementales. Cela semble assez étonnant.

Je voudrais revenir sur l'intervention d'Isabelle Cozic-Guillaume. Concernant la rénovation énergétique des gymnases, des piscines, des dojos ou des pistes d'athlétisme, vous notez trente huit projets de rénovation dans le département. Or, vous proposez de n'en soutenir que trois par an sur une période de six ans, soit dix-huit projets. Trente-huit moins dix-huit font vingt. Cela signifie que vingt projets ne seront pas aidés. Il faudra donc opérer des choix. Toute la question est de savoir comment ils seront réalisés. Se feront-ils en toute transparence ? Reposeront-ils sur un véritable souci d'équilibre géographique ? La question est posée.

Le rapport présente aussi des orientations positives, notamment l'accompagnement des terrains synthétiques, qui sont devenus indispensables. L'hiver dernier, particulièrement pluvieux, a obligé la ligue à annuler les matchs de football, qui se sont reportés sur les quelques terrains synthétiques existants, notamment au Mans, qui sont sur-fréquentés et dont l'usure est plus rapide.

Il serait intéressant d'avoir un maillage de terrains synthétiques plus dense dans le département. Cela irait dans le bon sens.

Commission Ressources humaines, finances et administration générale

COMMUNICATION

M. COUNIL. Ce matin, l'un des rapporteurs a expliqué que la volonté de faire des économies avait porté sur toutes les politiques publiques du Département. Or, nous constatons que rien ne change pour au moins un dossier, celui de la communication ! Les sommes sont identiques à celles de l'an passé. Souvent, lorsque l'on est confronté à des difficultés financières – nous l'avons vécu dans une autre collectivité –, on cherche à faire des économies dans le domaine de la communication. Je constate que tel n'est pas votre choix.

S'agissant de la communication elle-même, nous ne pouvons malheureusement que constater son caractère partisan. Elle cherche en permanence à gommer les élus de la minorité, y compris lorsque les événements se déroulent sur leur territoire. C'est regrettable, quoique guère surprenant ! Ainsi va la vie. Notre groupe votera contre le rapport.

BUDGET PRIMITIF 2025

M. COUNIL. Je prends la parole pour une explication de vote, qui ne vous surprendra pas non plus, puisque nous avons annoncé la couleur dès hier matin. Peut-être étions-nous moins optimistes que nos collègues car nous savions que les débats n'y changeraient pas grand-chose et d'ailleurs, globalement, ils n'ont absolument rien changé. Ces débats revêtent un caractère un peu stérile car s'ils permettent de confronter des points de vue, ils les font rarement évoluer. Toujours est-il, qu'à l'issue des débats, nous avons voté contre ou nous nous sommes abstenus sur dix-neuf rapports et voté douze rapports, démontrant que nous sommes ouverts et que nous les validons lorsque les choses vont dans le bon sens.

Nous considérons que les politiques conduites dans certains domaines ne sont pas celles qu'il faudrait mener. Il est du rôle d'une opposition de le dire et de le souligner.

Nous voterons donc contre le budget 2025 du Conseil départemental de la Sarthe.